



# DECLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question des activités de jour est aujourd'hui au centre de ce CTPIR. Comme vous avez pu le rappeler, Monsieur le Président, si le recentrage au pénal n'est qu'une orientation alors les activités de jour touchent au cœur de métier de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. En cela, ce dossier n'est pas à prendre à la légère tant il va avoir un impact déjà mesurable sur l'organisation des services, sur le contenu de la formation et bien sur, sur l'ensemble des pratiques professionnelles. Et vous conviendrez, qu'un tel bouleversement sur le fond ne peut ni se satisfaire d'un dialogue social superficiel ni être mené dans l'urgence.

Comme nous en avons émis le souhait que nous réitérons ce jour, utilisons le temps imparti avant l'échéance fatidique. Laissons-nous le temps de la concertation, de l'élaboration et de la construction. Un calendrier de travail, nous en sommes sûrs, peut être doré et déjà fixé en concertation, des étapes peuvent être actées. Et nous en sommes sûrs, vous serez en mesure de répondre à la commande tout en garantissant un transfert d'informations performant et une qualité de dialogue.

L'urgence est que dans un contexte de profonde réforme de l'Etat dont la PJJ n'est qu'une toute petite pièce, les moyens soient mieux affectés pour le bénéfice des usagers. Mais ce bénéfice a-t-il été évalué ? Est-ce que les réorganisations et les schémas directeurs que vous nous soumettez, se soucient-ils de l'établissement d'un lien de proximités avec les usagers ? Qu'en est-il des professionnels ? Sont-ils conviés à participer à la réflexion et à l'élaboration ou sont-ils juste des exécutants les privant même de la question du sens, si chère au cœur de métier ?

La CGT PJJ refusera de soutenir tout projet qui ne posera pas comme exigence un dialogue social de qualité, ouvrant les perspectives du choix et de la prise de décision concertée et éclairée. Car une réforme quelle que soit n'est pas une simple abstraction : elle touche à la présence de l'Etat auprès des citoyens, elle touche aux missions de service Public auprès des usagers et elle touche des personnels dans leur cadre de vie. Et si les licenciements et les délocalisations sont scandaleux quand ils concernent le secteur privé, ils le sont tout autant quand ils le sont à l'initiative de l'Etat. Et aujourd'hui, au rythme où est conduit cette réforme, l'expression « plan de restructuration » ne paraît pas inappropriée...

Dans ce contexte qui amène incompréhension, souffrance et mal-être pour ne pas dire désespérance, ce n'est pas le choix de la transparence et de la clarté qui est fait. Les informations arrivent au compte-goutte ou n'arrivent pas, laissant alors place à la conjecture voire au fantasme. Pourquoi ne pouvons-nous pas aller au bout des choses ? Pourquoi laisser planer la suspicion ? Est-ce une volonté délibérée ? Nous ne pouvons imaginer qu'il en soit ainsi.

Alors il faut donner les informations attendues pour que tout le monde puisse prendre son destin en main et ses responsabilités. Nous savons que les fonctions support vont connaître un vrai dégraissage et que 2010 n'est que le début. Donnez les perspectives 2011, donnez le schéma global de la réorganisation des

fonctions support dans la perspective de l'intégration des plateformes qu'elles soient régionales, interministérielles ou préfectorales, dites comment fonctionnera le transfert des informations entre les différentes plateformes et notamment l'ONP. Et enfin, dites combien de personnels seront susceptibles d'intégrer ces machines qui vont industrialiser les actes répétitifs ? Ce qui revient à demander combien de personnels administratifs disparaîtront d'ici 2012.

C'est bien au jeu de la transparence qu'il faut jouer. Car nous le savons tous, et nous le vivons tous, peu importe le degré sur l'échelle hiérarchique. Les temps sont durs et ce n'est pas mentir que d'affirmer qu'il n'y aura pas de la place pour tout le monde. C'est pour cela que nous refusons les discours qui font de cette cruelle réalité, une abstraction technocratique de chiffres. Derrière chaque chiffre, il y a un homme, une femme ou un usager.

Dans les jolies pochettes des documents de travail, nous voyons fleurir des Directions Territoriales. Pouvez-vous nous transmettre les arrêtés qui valident leur existence? A notre connaissance, aucun texte réglementaire ne valide une telle dénomination, ni pour le « territoire » qu'elle est sensée recouvrir, ni pour les fonctionnaires qui se retrouvent à leur tête. Comment donc expliquer qu'un Directeur Territorial ait un Directeur Départemental pour Adjoint ?

Aujourd'hui, les seuls « territoires » reconnus sont les TOM ou la Guyane et la Martinique par leur récent plébiscite de la fusion entre département et région. Dans vos documents, seul le 75 reste un département, les autres sont tous des « territoires ». Ces dénominations homonymes recouvrent des réalités diamétralement opposées, et ces « jeux » sémantiques n'apportent rien de nouveau et surtout pas de la clarté à la stratégie de la PJJ. Pour qu'un dialogue puisse s'instaurer, il faut à minima que nous puissions parler des mêmes choses au risque de ne pas pouvoir s'entendre sur les mêmes réalités. Mais il revient au seul législateur de définir la dénomination et le contenu de ces nouveaux espaces.

Et la « région » Ile-de-France Outre-Mer est aussi un nouvel espace qui a un défi à relever. Si par le passé, l'Ile-de-France pouvait s'enorgueillir d'avoir un rôle avant-gardiste et servait de maître-étalon, aujourd'hui elle a la responsabilité de faire la place à la différence. En effet, Les DOM-TOM ont des spécificités et le législateur en a bien conscience tant les exceptions sont nombreuses dans l'application des textes. Prendrez-vous, Monsieur le Président, les mêmes précautions ?

Si nous devons apporter la garantie de la continuité des services de l'Etat, nous devons considérer ces territoires dans leur globalité. Aussi, nous demandons la tenue d'un CTPIR spécifique sur l'Outre-Mer afin de procéder à un état des lieux complet de chacun de ces territoires et départements. Car nous avons la certitude que la connaissance et la compréhension de leurs spécificités sont les seuls moyens d'éviter l'inadéquation entre une volonté de réforme et la réalité de terrain, qui sur ces territoires plus qu'ailleurs serait catastrophique.

Monsieur le Président, nous avons la certitude que prendre le temps pour la concertation et le dialogue social n'est pas du temps de perdu.